

Page 1	<b>Edito</b> - Ouverture en rivières 2022 - Bienvenue au bord de l'Aire !
Pages 2-3	<b>Lac Léman</b> - Fermeture avancée de 16 jours ... la FIPAL réagit
Page 4	<b>Rivières ordinaires</b> - Une gestion de la pêche adaptée à la crise climatique
Page 5	<b>P'tites Nymphos</b> - Infos sur la pêche locale, régionale et nationale
Pages 6-7	<b>Rhône genevois</b> - Le rapport de l'OCEau sur le Rhône confirme l'avis des pêcheurs
Pages 8-9	<b>Mesures compensatoires</b> - Limites et solutions d'optimisation
Pages 10-11	<b>Nouvelles de la FSP</b> - Poisson de l'année 2022 / Un tribunal tranche en défaveur des ombres
Page 12	<b>Adhérez aux sociétés membres de la FSPG</b>

## **EDITO : Ouverture « post-Covid » au bord de l'Aire !**

Cette année 2022 verra le traditionnel apéritif-lunch de l'ouverture de la pêche se dérouler enfin en « présentiel » mais dans un lieu moins habituel, à savoir les toutes nouvelles installations de **La Gavotte au bord de l'Aire le samedi 5 mars dès 11h30.**

Les pêcheuses et pêcheurs sont les bienvenu-e-s pour **cet événement organisé par l'Office cantonal de l'eau - SLRP**, qui marque le début de la saison de pêche dans nos cours d'eau. Après avoir retrouvé leurs rivières préférées, tous les adhérents des sociétés de pêche membres de la FSPG et les ami.e.s des cours d'eau sont invité.e.s à partager le verre de l'amitié et le lunch qui suivra la partie officielle. **Venez nombreuses et nombreux !!**



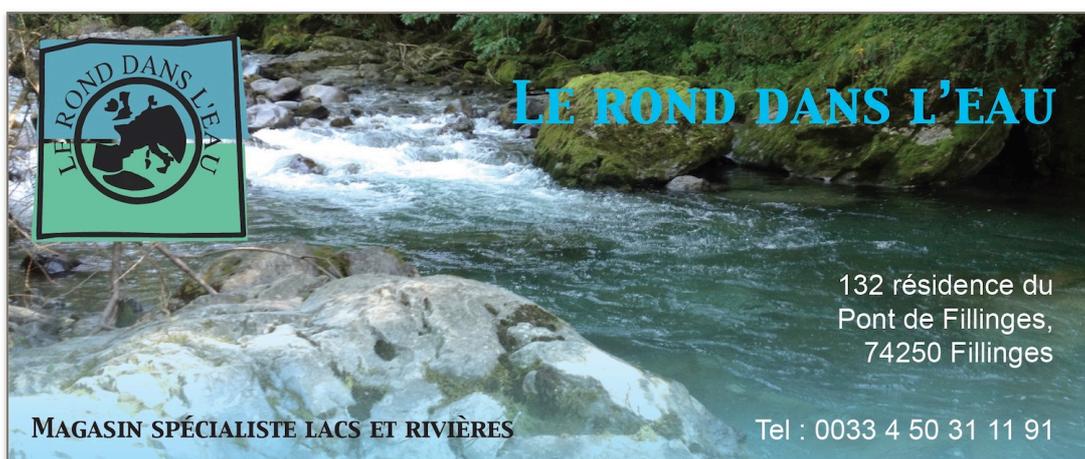
**Ouverture de la pêche en rivières**  
**Samedi 5 mars 2022**

COMMISSION CANTONALE DE LA PÊCHE

OFFICE CANTONAL DE L'EAU-SLRP

**Apéritif lunch d'ouverture de la pêche :**  
Rendez-vous dès **11h30** au bord de l'Aire  
à la Ferme loisirs de la Gavotte  
(138, Chemin des Verjus – Onex / Parking Centre sportif des Cherpines / Bus 22 ou 42 – Arrêt Les Bruyères)  
**VENEZ NOMBREUX / NOMBREUSES !**

**Daniel Jimeno - président FSPG**



**LE ROND DANS L'EAU**

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

132 résidence du  
Pont de Fillings,  
74250 Fillings

Tel : 0033 4 50 31 11 91

# Le diable ... et les détails

Source : Éditorial de Daniel Chollet - Président FIPAL - FIPAL News No 26 de décembre 2021

*(MP) Une lecture attentive par la FIPAL des documents issus de la Commission consultative pour la pêche sur le Léman montre que les mauvaises surprises se dissimulent souvent dans les détails. Ci-dessous un article qui reprend très largement l'éditorial du président de la FIPAL, Daniel Chollet, que nous remercions pour sa collaboration.*

## Communication incohérente

Ladite Commission a décidé d'augmenter de deux semaines, par voie d'arrêté "provisoire", la période de protection des salmonidés en 2022. Ainsi, la FIPAL s'attendait à voir la fermeture des salmonidés, initialement fixée au lundi 17 octobre 2022, être déplacée au lundi 3 octobre 2022 soit deux semaines plus tôt. Or, l'arrêté fixe cette fermeture au samedi 1er octobre 2022 soit une restriction de 16 jours au lieu des 14 jours présumés. Pour la FIPAL, il n'est pas question de "pinailler" entre 14 ou 16 jours de restrictions, mais elle s'inquiète des dommages collatéraux pour la pêche de loisir provoqués par l'incohérence des informations provenant des autorités, qui risque de porter atteinte au climat de confiance qu'elle croyait réciproque.



## Mesure inutile pour la pêche de loisirs

Pire encore, la restriction de deux semaines touchant la pêche de loisir **n'aura absolument aucun impact** sur la **protection de la féra ni sur la stabilisation de ses effectifs**, à savoir les éléments principaux qui ont motivé la Commission à prendre cette décision. Les derniers chiffres officiels sont clairs : en 2018, les **2'309 pêcheurs de loisir vaudois** possédant un permis valable pour la féra ont pêché un total de 5 féras au mois d'octobre sur un total de 9'035 féras capturées soit 0,05% des captures du mois ! Les chiffres de 2017 sont quasiment identiques et pour 2013, une des années de record historique de captures de cette espèce, 31 féras étaient capturées en octobre par la pêche de loisir contre 19'988 féras pour la pêche professionnelle, soit 0.15%.



La Commission met donc en œuvre non seulement une mesure restrictive pour la pêche de loisir qui n'a aucun impact sur le but recherché, mais elle enfonce encore le clou en fermant la pêche de tous les salmonidés au-delà du vendredi 30 septembre 2022.

Les pêcheurs de loisir apprécieront ce « cadeau » qui ne fait pas de sens, tout autant que les propos de la Conseillère d'État vaudoise en charge de l'environnement et membre de la Commission, qui le 6 novembre 2021, clamait devant un parterre de 176 personnes réunies par la SVPR que la pêche de loisir ce n'est de loin pas qu'une histoire de capture de poissons, « la pêche c'est un remède à la morosité ». **Mais quelle bonne idée alors de l'interdire plus que de raison !**

## Une exception : l'omble chevalier

Si pour la **truite** le nombre de captures de la pêche de loisir vaudoise en octobre est négligeable par rapport à la totalité des captures annuelles en 2013, 2017 et 2018, **l'omble chevalier** ne joue pas dans la même catégorie. En effet, les captures de cette espèce par la pêche amateur vaudoise en octobre 2018 (1'799 ombles) se situaient à 19% des captures annuelles, à 20% en 2017 et à 8,6% en 2013. La portée du « que 15 jours » de restrictions supplémentaires est nettement plus importante en termes d'impact sur les captures puisqu'elle correspond à une diminution allant jusqu'à 20% des prises annuelles.

S'il est évident que les **ombles** capturés en octobre ne frayeront pas pendant l'hiver qui suit, il en va de même pour ceux capturés durant tous les autres mois de l'année !! La FIPAL est donc préoccupée par l'effet boomerang de cette décision qui a introduit une restriction conséquente sans aucune discussion préalable et qui va sans doute induire chez certains pêcheurs des «comportements de compensation» qu'elle désapprouvait fermement jusqu'alors.



### **Réactions contrastées**

Les réactions entendues au sein de la communauté des pêcheuses et pêcheurs de loisir sont diverses et parfois diamétralement opposées, mais personne ne reste indifférent. Ci-après un recueil des **réactions négatives** : précipitation; maladresse; mesquinerie; incompetence; auto-goal magistral; perte de crédibilité; appel à la désobéissance; décision politique; réussite d'un agenda caché des gestionnaires visant à faire passer des restrictions pour la pêche amateur de la truite et des ombles sur le dos de la protection de la féra sans ouvrir les discussions que la FIPAL appelait de ses vœux pour ces espèces; confiance naïve de la FIPAL dans le bon sens des gestionnaires; ou au contraire, des **réactions positives** : mesure provisoire adéquate; mesure intelligente; excellente première mesure d'une série de restrictions à venir pour une protection accrue des salmonidés appliquées avec astuce selon la tactique du saucisson; premiers pas bienvenus vers un moratoire sur la pêche de certaines espèces.

### **Provisoire ... vraiment ?**

Une des craintes de la FIPAL est que cette décision précipitée va entraîner une perte de confiance de certains pêcheurs vis-à-vis des autorités et de nos fédérations, lesquels pêcheurs resteront sourds à toute évolution; et de rappeler qu'elle n'est pas opposée à des restrictions pour la pêche de loisir lorsque celles-ci sont consensuelles ou lorsqu'elles sont le fruit d'un débat ouvert et fondé scientifiquement. Dès lors, la FIPAL ne réagirait-elle pas de manière excessive à une mesure somme toute provisoire que les gestionnaires pourront lever en cas d'amélioration de la situation comme ils l'ont annoncé ?

L'avenir nous le dira mais pour la FIPAL cette mesure passée en force sans aucune discussion sur la situation de la truite et de l'omble-chevalier est **définitive**. Pour preuve, aucun indicateur n'a été défini pour déterminer ce que serait une situation améliorée. Dès lors, la Commission aura carte blanche pour pérenniser cette restriction au gré des influences politiques et des humeurs du moment comme elle aura aussi beau jeu de nous chanter le refrain du « c'est trop compliqué de revenir en arrière car les pêcheurs ne comprendraient pas » et/ou « qu'on ne peut pas dissocier la féra des autres salmonidés » et/ou « qu'on ne peut pas dissocier la pêche de loisir de la pêche professionnelle » et/ou ...

**C'est bien connu, le diable se cache dans les détails et ... les promesses rendent les fous heureux.**



## L'avenir de nos rivières « ordinaires »

(CE) La plupart des petits cours d'eau genevois sont ordinaires, à l'image de ceux qu'on trouve un peu partout sur le Plateau suisse. L'eau manque en été, et elle est souvent tiède. La pollution est bien présente, souvent invisible, et elle a fait disparaître de nombreux insectes et crustacés. Ceux qui restent nourrissent des chevesnes et parfois des vairons.

Avec le réchauffement du climat et l'urbanisation croissante du canton, il n'y a aucune raison de croire que leur situation s'améliorera beaucoup à l'avenir. Pour plusieurs d'entre eux, le maintien du statut qu'ils pourraient même être considéré comme un honnête succès.

Il faut dire que, pour la plupart des gens, ces rivières fonctionnent. En été, il y a du monde partout. Et sur les rives renaturées, botanistes et ornithologues saluent le travail effectué.

Dans ces conditions, inutile de s'apitoyer sur les poissons d'antan, ils ne reviendront plus.

Reconnaissons cet état de fait, et cessons de relayer sans aucune distance critique le discours dominant et les promesses fabuleuses, rarement vérifiées sur le terrain, de la gestion dite « patrimoniale ».

Assumons, avec conviction et rigueur scientifique, que ces rivières ordinaires ne sont pas des **écosystèmes**, au sujet desquels seuls les porte-paroles autoproclamés de la nature peuvent légitimement émettre un avis, mais des **systèmes socio-écologiques**, dans lesquels les usages et les attentes des citoyens et des collectivités comptent autant, sinon plus, que le dogme des biologistes de la conservation.

Cette posture, récemment reprise par Rolf Weingartner, professeur émérite d'hydrologie à l'université de Berne, permettrait enfin de « pacifier la gestion des eaux de surface en divisant l'espace alpin en différentes zones où seraient prioritaires la production d'énergie, l'écologie, le tourisme ou l'agriculture ».

A l'évidence, « une telle approche dénouerait l'enchevêtrement spatial des intérêts et l'on préviendrait les conflits ».

Laissons donc le patrimonial aux cours d'eau qui sont explicitement ciblés pour leur valeur écologique, et **développons d'autres modèles de gestion de la pêche pour nos rivières ordinaires.**

Et si la loi nous en empêche, et bien, changeons la loi !

La FSP et nos Conseillers nationaux et aux Etats sont là pour ça, non ?

Source : [www.swisscommunity.org/fr/nouvelles-et-medias/revue-suisse/article/lhonneur-perdu-de-la-force-hydraulique](http://www.swisscommunity.org/fr/nouvelles-et-medias/revue-suisse/article/lhonneur-perdu-de-la-force-hydraulique)

---

**Si vous passez par Porrentruy dans le Jura, n'oubliez pas de rendre visite à notre nouvel annonceur « SPORTS LOISIRS » et dans l'intervalle, n'hésitez pas à visiter les 2 sites web [www.jurafishing.ch](http://www.jurafishing.ch) et [www.sportsloisirs.ch](http://www.sportsloisirs.ch)**



plus de 30 ans d'expérience!

Mouches de pêche artisanales jurassiennes

Guide et cours de pêche dans le Jura

Gambes fabriquées en Suisse

**SPORTS LOISIRS**  
Porrentruy Jura  
Allée des soupirs No2

+ d'informations sur nos sites web... [jurafishing.ch](http://www.jurafishing.ch) et... [www.sportsloisirs.ch](http://www.sportsloisirs.ch)

# P'TITES NYMPHOS

## Agenda 2022

- **Ouverture rivières** : samedi 5 mars
- **Ouverture riv. limitrophes** : samedi 12 mars
- **Ouverture de l'ombre** : samedi 7 mai
- **Salon « Pêche Chasse Tir »** : 26 - 29 mai - Berne
- **AD FSP** : samedi 2 et dimanche 3 juillet (Tessin)
- **Passeport-Vacances** : samedi 9 juillet (Richelien)

## Le gouvernement allemand reconnaît l'importance de la pêche à la ligne

L'European Anglers Alliance EAA se félicite de la reconnaissance par le nouveau gouvernement allemand des réalisations des pêcheurs récréatifs en matière de protection de la nature et des espèces. L'exécutif allemand se positionne comme suit : « ... nous reconnaissons la contribution des pêcheurs à la conservation de la nature et à la protection des espèces ».

Comme l'a souligné la fédération allemande "Deutscher Angelfischerverband" (DAFV), cette reconnaissance confirme que la pêche récréative, après avoir été longtemps vue comme un phénomène marginal, est devenue une activité courante. Le président de la DAFV, Klaus-Dieter Mau, s'est dit satisfait de cette nouvelle qui reconnaît enfin que « la pêche en Allemagne est contemporaine, durable et importante sur le plan social et économique » et s'est engagé à continuer de promouvoir et de communiquer sur les avantages sanitaires, sociaux et économiques de la pêche récréative, alors que jusqu'à présent elle été négligée à bien des égards dans certains domaines de la gestion et conservation de la nature.

## Captures de feras dans le Léman

On parle beaucoup ces dernières années de l'évolution des captures de **feras dans le Léman**. Pour celles et ceux que cela intéresse, ci-dessous les chiffres de la dernière décennie (**amateurs + professionnels**)

2010 : 542 tonnes  
2011 : 780 tonnes  
2012 : 852 tonnes  
2013 : 974 tonnes  
2014 : **976 tonnes** (record absolu !!)  
2015 : 715 tonnes  
2016 : 736 tonnes  
2017 : 476 tonnes  
2018 : 280 tonnes  
2019 : 120 tonnes (plus faible rendement)  
2020 : 203 tonnes (légère reprise)

Les chiffres pour 2021 ne sont pas encore disponibles et seront communiqués à l'automne 2022. Ils sont attendus avec intérêt car si une augmentation venait à se confirmer, cela serait un signe positif pour la pêche lémanique, tant pour les amateurs que les professionnels.

Au niveau de la **Suisse entière**, depuis 2015 le rendement annuel de la pêche des corégones a **chuté de manière drastique** puisqu'on est passé d'une moyenne de 1'540 tonnes dans les années 1990 à 486 tonnes en 2019, tous lacs confondus.

## Le Rhin supérieur : secteur d'importance nationale pour l'ombre commun

L'ombre est une espèce de poisson importante des rivières ; dans le Rhin entre l'Untersee et Bâle, il s'agissait autrefois de l'espèce phare et c'est par sa présence que la "zone à ombres" a été nommée. Les rivières sont également exploitées pour la force hydraulique. Entre Stein am Rhein et Bâle, il ne reste que quatre secteurs de quelques kilomètres où le Rhin s'écoule sans barrage. Le plus important se trouve à l'embouchure de l'Untersee près de Stein am Rhein ; la population d'ombres qui s'y trouvait devait être la plus importante à des centaines de kilomètres à la ronde et permettait une pêche durable et strictement surveillée. De tels habitats sont toutefois devenus si rares en Suisse que l'ombre commun a dû être inscrit sur la liste rouge des espèces menacées et est même considéré comme une espèce fortement menacée depuis le 1er janvier 2021.

## FIBER : nouveau responsable nommé

Andrin Krähenbühl



Le comité de pilotage de FIBER se réjouit d'avoir pu repourvoir le poste à partir du 2 mai 2022. Après des études de biologie à l'Université de Berne, Andrin a travaillé à l'Eawag, où il s'est spécialisé dans les crustacés aquatiques,

les mollusques et les insectes. Depuis 2021, il travaillait également à temps partiel au Centre Suisse de Compétences pour la Pêche (CSCP) de la Fédération Suisse de Pêche (FSP). Krähenbühl est un pêcheur passionné depuis son enfance et on le rencontre régulièrement au bord des cours d'eau et lacs de Suisse. C'est avec plaisir qu'il s'engagera davantage pour la pêche et les poissons en tant que futur responsable de FIBER.

# Rhône genevois : désert piscicole ... et biologique !

Source : Tribune de Genève - article du 10.02.2022 par Antoine Grosjean (dont nous reprenons/résumons ci-dessous de larges extraits)

**(MP) Cela fait des années que la FSPG répète sans relâche que le Rhône genevois est devenu un désert piscicole (lire nos précédentes éditions de l'Info-Pêche). En s'appuyant sur un rapport publié par l'Office cantonal de l'Eau (OCEau), la Tribune de Genève, dans un article paru en février 2022, abonde dans notre sens en parlant de désert biologique. Sans surprise, la principale cause réside dans la gestion des ouvrages hydroélectriques, à savoir les éclusées causées notamment par le barrage du Seujet.**

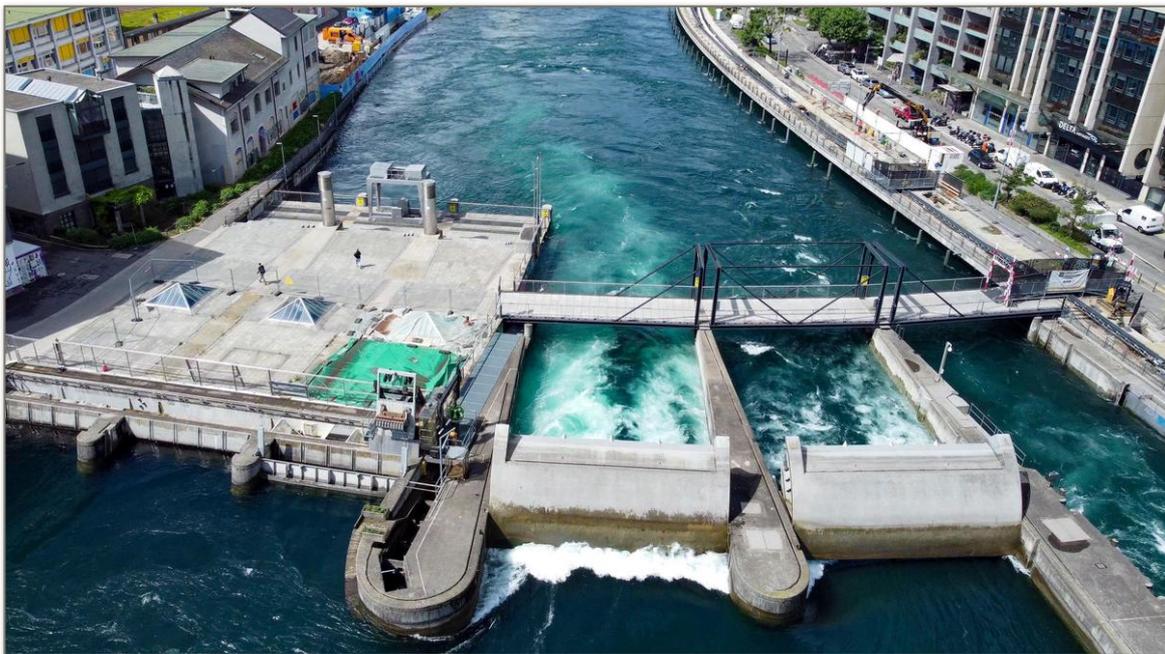
## **Le Rhône genevois : biologiquement médiocre**

Paru en novembre 2021 et basé sur les observations effectuées en 2020, le dernier état des lieux sur la qualité des cours d'eau genevois, et effectué sur le Rhône tous les six ans par le canton, parle d'une situation **médiocre** du fleuve sur le plan de la diversité biologique.

## **Le problème des éclusées**

L'exploitation des barrages est montrée du doigt, car elle rend le Rhône particulièrement vulnérable sur le plan biologique. Les berges, qui sont en principe les zones les plus favorables à la biodiversité pour les insectes, les invertébrés et les jeunes poissons, sont mises régulièrement à sec par les éclusées. Ces opérations consistent à ouvrir les vannes pour augmenter le débit du fleuve et optimiser ainsi la production d'énergie. Le niveau d'eau varie ainsi constamment et plusieurs fois par jour.

**Arielle Cordonnier - biologiste à l'OCEau et l'un des auteurs du rapport :**  
**«Cela empêche les larves d'insectes, les mollusques, les poissons juvéniles et certains crustacés de se maintenir sur les rives»**



## **Macrofaune pauvre et disparition de l'ombre commun**

L'état des populations de macrofaune est ainsi jugé médiocre. On n'y recense qu'entre 10 et 20 groupes d'organismes, alors que l'Allondon, la rivière genevoise la plus riche de ce point de vue, en compte une cinquantaine. À l'impact négatif des éclusées, s'ajoute celui des vidanges du barrage de Verbois tous les trois ou quatre ans, qui continue d'être important. Le rapport n'a pas évalué les populations de poissons, mais les précédentes études ne permettent guère d'être optimiste. Ainsi, l'ombre commun n'a plus été recensé dans le Rhône depuis une dizaine d'années. Pour les truites c'est encore pire puisque leurs effectifs sont essentiellement issus du repeuplement.

**Christophe Ebener - président de la Commission cantonale de la pêche :**  
**«La gestion du Rhône est catastrophique tant pour la macrofaune que pour les poissons. Cela fait des années que les pêcheurs dénoncent les impacts des éclusées, mais là, c'est écrit noir sur blanc dans une étude scientifique.»**

### **Une qualité physico-chimique plutôt bonne**

On retrouve dans le Rhône - comme dans tous les cours d'eau du canton - un cocktail de pesticides, de polluants divers et de métaux, en lien notamment avec les activités industrielles et agricoles. On y décèle aussi des traces des médicaments provenant des eaux usées domestiques, ces micro polluants n'étant encore aujourd'hui pas suffisamment éliminés par les stations d'épuration. Mais toutes ces substances ne se trouvent que dans des proportions relativement modestes.

### **Petits affluents : en très mauvais état !**

Mis à part la Laire et l'Allondon, les petits affluents du Rhône ne peuvent pas servir de réservoirs biologiques pour le fleuve, tant ils sont en mauvais état. Le Nant d'Avril, par exemple, subit une pollution chronique due principalement aux activités du CERN, un problème également dénoncé régulièrement par les pêcheurs. Il contient par endroits des concentrations de zinc qui peuvent être cent fois plus élevées que les normes fédérales, un niveau atteint nulle part ailleurs dans le canton. Seules quelques centaines de mètres en amont de l'embouchure sont encore fréquentées par des poissons qui remontent du Rhône.

### **Des progrès sont faits ... mais bien lentement**

Entre la fermeture de stations d'épuration polluantes et la renaturation des cours d'eau, beaucoup a été fait pour améliorer la situation depuis les vingt dernières années. Avec l'aide de la Confédération, les barrages vont aussi être assainis. Au barrage du Seujet, les travaux de réfection de la passe à poissons viennent de démarrer. Au CERN, le passage des circuits de refroidissement ouverts à des circuits semi-ouverts ou fermés d'ici à 2026 devrait permettre d'améliorer la qualité des eaux rejetées dans l'Allondon. Quant aux éclusées, il est envisagé d'en supprimer les impacts. L'Etat et les Services Industriels de Genève (SIG), propriétaires des barrages, ont déposé un dossier à l'OFEV pour obtenir un financement fédéral qui compenserait le manque à gagner en termes de production hydroélectrique.

Gilles Mulhauser, directeur général de l'Office cantonal de l'eau :

**«La situation globale s'améliore petit à petit. Sur l'ensemble des cours d'eau genevois, nous mesurons chaque année quelques pour cent de progression si bien que nous sommes passés au-dessus de 50% de stations atteignant les objectifs de bonne qualité.»**

**Baignade estivale sur un désert biologique ... mais qui s'en soucie ?**



Arielle Cordonier constate cependant que les pressions humaines restent importantes. «Le Rhône est sollicité pour de multiples fonctions qui sont parfois antagonistes: **on veut pouvoir s'y baigner, on y pêche, on l'exploite pour la production hydroélectrique...** »

### **Commentaire de la FSPG**

Que le Rhône soit à ce point dysfonctionnel sur le plan biologique n'est évidemment pas une surprise pour les pêcheurs, qui ont assisté à un véritable effondrement des captures, toutes espèces confondues, depuis la mise en service du barrage du Seujet. La poursuite des éclusées, et l'absence d'un agenda qui détaillerait des mesures fortes en faveur de la morphologie du fleuve montre malheureusement que la gravité de la situation écologique du fleuve n'est pas encore une priorité politique. La FSPG n'est certes pas opposée à la sauvegarde du climat mondial, mais elle estime que les éclusées issues de la spéculation financière des SIG sur le prix du courant auraient dû **cesser immédiatement** après la publication de ce bilan désastreux.

Alors que le Rhône se profile comme l'un des derniers refuges pour la vie aquatique genevoise, prise en étau par le réchauffement du climat et l'urbanisation démentielle du bassin genevois, la FSPG demande que l'État, autorité de contrôle de SIG, ouvre des négociations en faveur de nouvelles mesures de compensation, en particulier pour la conservation des salmonidés, et qu'il s'engage enfin, et fermement, à assainir le fleuve, comme l'exige la loi sur la protection des eaux, et à améliorer massivement l'habitat pour toutes les espèces d'eaux vives.

**Seul point positif à relever** : les indicateurs choisis pour estimer la qualité écologique du Rhône sont toujours ceux qui sont inféodés aux eaux courantes, ce qui témoigne que même aux yeux de l'administration genevoise, le Rhône est toujours considéré comme un fleuve, et pas une succession de bassins d'eau tiède dans lesquels il faudrait se contenter de silures et de canards de surface !

# Evaluation d'impact et mesures compensatoires : limites et optimisation

**(MP)** En novembre 2021, les membres de la CP ont pu suivre un exposé de Patrick Durand, biologiste, directeur d'un bureau d'étude en environnement qui a réalisé plus de 100 études d'impact. Les problèmes rencontrés lors de ces études, ainsi que les limites des mesures compensatoires correspondantes ont été présentés. Les éléments principaux sont évoqués ci-dessous.



Au niveau mondial, les études d'impact se déroulent souvent dans un contexte délicat en raison des pressions qui s'exercent souvent sur les auteurs de ces études. C'est notamment le cas en Asie, dans certains pays Africains ou encore dans l'Est de l'Europe où les pressions politiques et la corruption sont des problèmes récurrents. Des dizaines de millions de dollars ont par exemple

été versé pour des mesures compensatoires lors de la construction du **barrage de Nam Theun I** (photo ci-dessus) dans le bassin du Mékong, hélas la plupart n'ont pas vu le jour en raison de la corruption alors que des impacts catastrophiques ont touché les populations riveraines et la biodiversité.

## **En Suisse et en France, ce type de problème est plus rare et plus discret**

Cela dit, la dépendance économique des bureaux d'études face à leur mandant reste un problème significatif qui existe partout. Elle amène de façon subtile une certaine auto-censure de la part des auteurs des rapports d'impact qui ont peur de déplaire à leur client, voire d'être boycottés. La forte concurrence qui existe entre les prestataires de service accentue encore ce phénomène.

En Suisse, notre culture du compromis, aboutit souvent à l'élaboration de textes extrêmement modérés en matière d'évaluation d'impact d'une part et de peu d'ambition en matière de mesures compensatoires. Pour la même raison, les projets sont quasiment toujours acceptés par l'administration, qui se contente généralement de demander des compléments d'étude ou des mesures compensatoires.

## **On constate également les faiblesses suivantes en matière de mesures compensatoires**

- Les mesures compensatoires n'ont généralement pas d'objectifs suffisamment précis (par ex. en matière d'espèces et de quantité). Les retours d'expériences concernant les ouvrages sur le Rhône et l'Arve montrent que si certaines mesures compensatoires fonctionnent parfaitement d'autres réalisations environnementales se sont avérées totalement inefficaces ou ont été mal réalisées ou encore laissées à l'abandon.
- Les compensations font l'objet d'un suivi, mais l'Etat n'effectue pas toujours les contrôles de leur efficacité. Les services officiels concernés ne demandent en général pas que les mesures non fonctionnelles soient corrigées, contrairement à la France où il existe un contrôle de police important de la part de l'Office Français de la Biodiversité (ex AFB-ONEMA) et de son corps national de gardes, avec des amendes dissuasives. En Suisse, les contrôles et les sanctions sont largement insuffisants de même que les moyens humains alloués.
- Certaines mesures compensatoires sont à la limite de la recherche fondamentale, et on manque souvent de connaissances, d'expériences et de recul. C'est notamment le cas pour la migration piscicole vers l'aval sur la plupart des grands barrages hydroélectriques en Suisse.

### **Des pistes de solutions sont évoquées pour la Suisse :**

- La création d'un corps de gardes de l'environnement national rattaché à l'OFEV.
- Le renforcement des moyens humains cantonaux pour les contrôles sur le terrain.
- Des conventions d'entretien passées par les exploitants auprès d'ONG comme Pro Natura pour l'entretien des mesures compensatoires.



***La passe à poissons du barrage du Seujet est dysfonctionnelle depuis 26 ans en raison d'une erreur dans sa conception. Pendant tout ce temps, les SIG n'ont pas réglé le problème et les services officiels ont été incapables de les obliger à le faire. Il aura fallu l'initiative Eaux-Vivantes de la FSP puis les financements extérieurs qui en découlent pour que les exploitants du barrage entreprennent les travaux nécessaires, qui viennent de débiter à la fin janvier 2022.***

***Et maintenant, combien de temps faudra-il pour que la migration vers l'aval (dévalaison) soit assurée de façon satisfaisante à Verbois et à Chancy-Pougny ?***

Alejandro  
Delieutraz

Articles de pêche  
Route de Suisse 22  
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE  
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442  
Natel: +4179 5123247



[www.articles-peche.ch](http://www.articles-peche.ch)

[versoix@articles-peche.ch](mailto:versoix@articles-peche.ch)

### Journal Suisse de la Pêche: janvier/février 2022 (extraits)



Schweizerischer Fischerei-Verband  
Fédération Suisse de Pêche  
Federaziun Svizra da Pestga  
Federazione Svizzera di Pesca



### **Ambassadeur de la biodiversité, le corégone est le poisson de l'année 2022**

**La Suisse est un haut lieu de la pêche du corégone. C'est un poisson vital pour les pêcheurs professionnels et un ambassadeur de la biodiversité. De toute évidence, il est sous pression. C'est pourquoi la Fédération Suisse de Pêche l'a élu poisson de l'année 2022.**

Nombreux sont ceux qui associent le corégone à un mets de poisson issu de la pêche locale. C'est compréhensible, car le corégone est considéré comme le poisson vital pour les professionnels et régional par excellence. Mais en réalité ... le recul de ses populations est inquiétant. Dans les années 90, 1'500 tonnes de corégonnes étaient pêchées chaque année dans les lacs suisses, contre 486 tonnes en 2019. A titre de comparaison, 80'000 tonnes de poissons et de fruits de mer sont actuellement importées chaque année.

#### **Champion de l'adaptation**

Les corégonnes sont des poissons fascinants, voire mystérieux. Véritables champions de l'adaptation. En fonction des conditions, ils sont capables de changer d'habitat, de nourriture, et de modifier la localisation et la période de leur reproduction. Grâce à cette admirable adaptabilité, ils sont présents dans tous les grands lacs suisses, même si leur nombre est aujourd'hui en net déclin. Actuellement, on en connaît environ 24 différentes espèces. Les corégonnes sont très craintifs, aiment l'eau froide, vivent en bancs dans les profondeurs des lacs - et sont difficiles à photographier et à filmer. En effet, rien n'échappe à leurs grands yeux et à leurs remarquables lignes latérales qui perçoivent même les plus petits mouvements dans l'eau.

#### **Une exceptionnelle variété d'espèces, ambassadrices de la biodiversité**

Les magnifiques bancs de corégonnes argentés qui scintillent dans les eaux sont un trésor précieux. Ils ne cessent d'évoluer. "Les corégonnes sont les ambassadeurs de la diversité des espèces, voire même de la biodiversité dans son ensemble", déclare Roberto Zanetti, président central de la Fédération Suisse de Pêche. Et c'est justement ce poisson capable de s'adapter qui est victime de la dégradation des conditions de vie dans les milieux aquatiques. "Les chiffres doivent nous faire réfléchir". Actuellement, la Suisse compte encore 24 espèces, alors qu'un tiers a déjà disparu.



#### **Nos poissons sont sous pression**

"La raison de ce recul prononcé est la détérioration massive de l'habitat", explique David Bittner, administrateur de la FSP. L'oxygène, en particulier, est devenu trop rare dans les zones profondes et sur les secteurs de frai en raison de l'apport excessif d'engrais et de lisier dans de nombreux lacs au cours du siècle dernier. Dans les lacs du Plateau lucernois et argovien par exemple, les populations qui sans quoi seraient éteintes, n'ont pu être maintenues jusqu'à nos jours que grâce à l'élevage artificiel. La reproduction naturelle est massivement réduite à long terme. "Nos corégonnes souffrent de bien d'autres maux encore", poursuit Bittner, qui cite les rives artificialisées ou la pollution chimique.

## Décision judiciaire négative : la menace sur les ombres persiste

**La Cour suprême du canton de Schaffhouse a annulé, pour des raisons formelles, l'autorisation de tir des cormorans dans la réserve de la zone protégée de Stein am Rhein. Les tirs de cormorans autorisés par l'Office de protection de la nature de Schaffhouse le 7 août 2019 constituent une mesure de régulation des effectifs au sens de l'art. 9 al. 1 de l'OROEM, raison pour laquelle une autorisation de l'OFEV aurait dû être demandée au préalable.**

La population d'ombres du Rhin supérieur, entre l'Untersee et les chutes du Rhin, est l'une des plus importantes d'Europe. Mais ces dernières années, ce cheptel a subi une énorme pression en raison de l'augmentation massive du nombre de cormorans. La menace existentielle qui pèse sur l'ombre est reconnue par l'Office de protection de la nature du canton de Schaffhouse. C'est pourquoi il a autorisé le tir dans la réserve de la zone protégée de Stein am Rhein en respectant des conditions précises. L'association de protection des oiseaux **BirdLife** a déposé un recours contre cette décision, qui a été approuvé par le Conseil d'État. La Fédération cantonale de pêche de Schaffhouse et la Fédération Suisse de Pêche FSP ont fait recours contre cette annulation auprès de la Cour suprême du canton de Schaffhouse.

### **"Uniquement" une argumentation formelle mais pas sur le fond**

Malheureusement, la Cour suprême de Schaffhouse a rejeté le recours des pêcheurs et confirmé l'annulation de l'autorisation de tir initialement délivrée. Le motif est d'ordre juridique formel. Lors de l'octroi de l'autorisation de tir, le service de protection de la nature de Schaffhouse s'est appuyé sur une base juridique erronée (art. 5 OROEM au lieu de l'art. 9 OROEM). Pour cela, une autorisation préalable de l'Office fédéral de l'environnement aurait été nécessaire. Le tribunal ne s'est pas prononcé sur le fond.

"Nous devons prendre acte du fait que le tribunal a pris une décision purement formaliste", regrette Samuel Gründler, coprésident de la Fédération cantonale de pêche de Schaffhouse. "Cela ne rend tout simplement pas justice à la population d'ombres sous forte pression dans le Rhin supérieur, espèce symbolique du monde aquatique et piscicole de Schaffhouse". Un rétablissement de la population d'ombres après la mortalité piscicole durant l'été caniculaire de 2018 est donc plus qu'incertain.

### **La lutte pour l'ombre se poursuit**

Malgré ce revers, la Fédération de pêche de Schaffhouse et la FSP vont poursuivre leur combat pour l'ombre. "Nous avons perdu un temps précieux et devons réfléchir à la manière dont nous pouvons enfin obtenir un succès dans la lutte pour la protection de l'ombre", déclare David Bittner, administrateur de la FSP. La fédération cantonale et la fédération suisse vont analyser le jugement du tribunal, et se pencher sur d'autres mesures de protection de l'ombre.



**Légende :** la petite ville de **Stein am Rhein**, située sur la rive Nord du Rhin dans le canton de Schaffhouse, est traversée par la zone OROEM qui porte son nom. Cette réserve internationale d'oiseaux d'eau et de migrants s'étend vers l'amont (à gauche sur l'image) jusqu'à l'extrémité ouest de l'Untersee (branche aval du lac de Constance) et vers l'aval (à droite de l'image) jusqu'au village de Rheinklingen. Un secteur où la régulation des cormorans, autorisée par le service de protection de la nature de Schaffhouse, a été invalidée suite à un recours de BirdLife.



**Et si vous insérez une publicité pour votre entreprise ou votre commerce sur cette page ? Plus de 700 personnes, administrations, politiques et associatifs reçoivent l'Info-Pêche trois fois par année ...**

**Contactez-nous sur [www.fspg-ge.ch](http://www.fspg-ge.ch)**

***Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à la FSPG ?  
Que le Nant d'Avril soit entièrement débarrassé de son corset de béton ??***

**Sociétés membres :**

**Amicale TOS-Lémanique - Amicale des Pêcheurs du Lac APL - L'Hermance - Les Tanneurs - Les Bouvières  
La Loutre (section pêche) - Amicale des Pêcheurs de la Touvière APT - Club Genevois de Pêche en Mer CGPM**

**DEMANDE D'ADHESION**

(No 92 - Mars 2022)

Nom/ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Lieu/No Postal : \_\_\_\_\_

No de tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:**

Je désire adhérer à la société : \_\_\_\_\_ (écrire le nom de la société)  
(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (contribution : min. 60.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac\* rivière \*

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours d'attestation de compétences (Brevet suisse du pêcheur sportif)  
Cochez la(les) case(s) souhaitée(s) \* entourez ce qui convient

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**FSPG**

**AMICALE TOS-Lémanique**

**APL - Lac Léman**

**L'HERMANCE**

**LES TANNEURS**

**LES BOUVIERES**

**LA LOUTRE**

**AMICALE DE LA TOUVIERE**

**CLUB GENEVOIS PECHE EN MER**

**JIMENO Daniel**

**MAZZOLA Maurice**

**LUCHETTA Lydia**

**MONNEY Julien**

**FAVRE Michel**

**FURRER Valentin**

**BECK Stéphane**

**LEROY Stéphane**

**DOS SANTOS Manuel**

[jimeno@toutesperles.ch](mailto:jimeno@toutesperles.ch)

[maurice.mazzola@bluewin.ch](mailto:maurice.mazzola@bluewin.ch)

[amicalepecheursapl@gmail.com](mailto:amicalepecheursapl@gmail.com)

[monneypecheur@gmail.com](mailto:monneypecheur@gmail.com)

[michel.favre@sig-ge.ch](mailto:michel.favre@sig-ge.ch)

[valentin@fspg-ge.ch](mailto:valentin@fspg-ge.ch)

[stephane.beck@gva.ch](mailto:stephane.beck@gva.ch)

[s.leroyx1@gmail.com](mailto:s.leroyx1@gmail.com)

[masantos@bluewin.ch](mailto:masantos@bluewin.ch)

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur [www.fspg-ge.ch](http://www.fspg-ge.ch)

Site de la Fédération Suisse de Pêche [www.sfv-fsp.ch/?L=1](http://www.sfv-fsp.ch/?L=1)

**QR-Code vers le site Internet de la FSPG: =>**

